

ANNEXE V

PORTANT SPECIFICATIONS GENERALES DES TENUES DES PERSONNELS MASCULINS ET FEMININS DES EXPERTS DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES TENUES DES EXPERTS DE SAPEURS-POMPIERS :

Les spécifications techniques des tenues des experts de sapeurs-pompiers sont identiques à celles précisées dans les annexes II et III du présent arrêté sauf en ce qui concerne les articles suivants :

Les pattes d'épaules sont constituées :

- pour les experts psychologues, d'une armature semi rigide recouverte de velours amarante orné d'un Ψ composé de deux bandes de huit millimètre de largeur en trait argent.
- pour tous les autres experts, d'une armature semi rigide recouverte de velours noir orné d'un X composé de deux bandes de huit millimètre de largeur en trait argent.

L'**insigne de fonction** : porté sur la poitrine est un rectangle de même couleur que les pattes d'épaules, sur lequel est brodé l'insigne distinctif Ψ ou X .

Le **képi** : conforme au référentiel en vigueur, avec bandeau de velours de la couleur des pattes d'épaules, jugulaire argent, insigne distinctif Ψ ou X et soutache argent.

Le **tricorn** : conforme au référentiel en vigueur, insigne distinctif Ψ ou X argent rapporté sur fond en forme de macaron ovale (0,45 x 0,32 centimètres) dans le même matériau que celui des pattes d'épaules.